

NIL

DEGIVREUR L.P. 2143022



DÉGIVRANT JET LONGUE PORTEE

- ✓ Portatif : application simple et rapide
- ✓ Agit rapidement
- ✓ Sans danger pour les caoutchoucs
- ✓ Evite la reprise du gel
- ✓ Sans silicones, utilisable en Agroalimentaire
- ✓ Gaz propulseur de sécurité non inflammable

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
ETAT PHYSIQUE	Liquide limpide
MASSE VOLUMIQUE	860 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
POINT D'ECLAIR	12 °c afnor coupe fermée.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c, Point d'ébullition supérieur à 35 °c. Classe A1
ODEUR	Alcool
COULEUR	Incolore
G A Z P R O P U L S E U R	
Propulseur gaz comprimé autorisé non inflammable	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Fluide miscible à l'eau.

Diffuse même stocké à basse température inférieure à - 30 °C.

Jet puissant, permet d'atteindre facilement les zones hautes ou éloignées telles que pare-brise de camion.

Sans danger pour les peintures et les caoutchoucs.

Dégivre en quelques instants

- parebrises,
- glaces,
- serrures,
- matériels de mesures,
- sondes et petits équipements frigorifiques, cryogéniques de laboratoire ou d'essais en agroalimentaire.

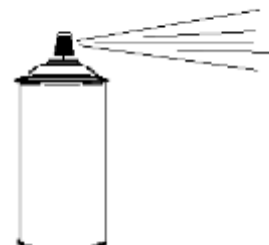


MODES ET DOSES D'EMPLOI

Aérosol utilisation tête en haut.

Pulvériser sur toute la surface à dégivrer.

Attendre quelques instants, utiliser un grattoir pour parfaire le dégivrage en cas de couche de forte épaisseur.



PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation conditionnée en boîtier aérosol à base de fluide dégivrant à basse température.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



RECOMMANDATIONS



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Utilisations réservées aux professionnels

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés. UFI : FR51-60NT-500N-9XXU



USINE MICHEL

Sarl au capital de 8000€
890 Rte de Carpentras
04.90.20.10.77.

R.C. 451.822.837.
84740 VELLERON
nil.usine2@free.fr

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette D.L.U.O.C. de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.